



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 078 622 52 27

E-mail : greffe@lapraz.ch

**Au Conseil général
de La Praz**

La Praz, le 24 mai 2022

**Préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de
fonctionnement pour l'année 2021 – No 10/2021-2026**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis :

Conformément à l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2021.

2. Gestion :

La Municipalité, composée de Marc Zimmermann (Syndic), Roger Dupertuis, Florian Sordet, Jonas Bürdel et Stéphane Brodbeck, s'est efforcée de maintenir le bon fonctionnement de notre Commune en conformité avec le budget 2021. La situation financière stable a permis de réaliser les travaux d'entretien prévus.

3. Finances :

Les comptes communaux pour l'exercice 2021 présentent un total des charges de **CHF 954'256.35** et un total des revenus de **CHF 991'282.80**. Il en résulte un excédent de revenus de **CHF 37'026.45**, alors que le budget 2021 prévoyait une perte de **CHF 43'852.95**.

Les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan sont présentés en annexe du présent préavis.

Les principaux écarts par rapport au budget appellent les commentaires suivants :

- **21 – Impôts :**
 - **210.400.10 - Impôts sur le revenu (+ 43'160.71) :**
Augmentation significative des revenus par rapport au budget, qui avait été établi sur la base de la moyenne des années précédentes.
 - **210.404.00 - Droits de mutation (+ 12'752.15) :**
La moitié de ce revenu conjoncturel de CHF 12'752.15 devra être restitué pour la péréquation en 2022 (facture de la cohésion sociale).
 - **210.441.00 - Part à l'impôt sur les gains immobiliers (+ 29'904.90) :**
La moitié de ce revenu conjoncturel de CHF 29'904.90 devra être restitué pour la péréquation en 2022 (facture de la cohésion sociale).
- **22 - Service financier :**
 - **220.380.00 – Attribution aux fonds de réserve (+ CHF 100'000.00)**
Au vu du bon résultat de l'exercice 2021 dans sa globalité, il a été décidé d'attribuer la somme de CHF 100'000.00 au fonds de réserve (compte au bilan No 92820.30 « Fonds de réserve »).
 - **220.452.00 - Fonds de péréquation (+ 20'000.00)**
Pour 2021, la péréquation globale du Canton engendre un solde péréquatif en faveur de notre Commune. Cette correction qui nous est favorable a été calculée sur la base du calcul prévisionnel du décompte de la péréquation 2021 établi par la Fiduciaire.
- **31 - Terrains :**
 - **310.424.50 – Gains sur vente de terrain : (+ 23'177.85)**
Revenu exceptionnel lié à la vente du DP5 « Lieu-dit Les Closels », selon préavis 34/2016-2021
- **32 - Forêts :**
 - **320.314.00 - Entretien des forêts Triage forestier : (+ 33'264.60)**
Les coupes de bois ont été plus importantes que prévu, et les prix de vente se sont également redressés.
 - **320.435.00 – Vente de bois : (+ 54'209.20)**
Le volume ainsi que la hausse des prix du bois expliquent ce bon résultat. Il est à noter que ce dicastère a pratiquement atteint l'équilibre, ce qui est réjouissant au regard des déficits récurrents de ces dernières années.
- **35 – Bâtiments communaux :**
 - **350.314.00 – Aménagement et entretien des bâtiments (+ 8'858.00)**
Un dégât des eaux est survenu dans l'appartement situé dans les combles, ce qui a occasionné une fuite au plafond et mur de la scène de la Grande-salle. La conduite

d'écoulement de la salle de bains de l'appartement a dû être remplacée, pour un montant total des travaux de CHF 6'298.70.

○ **350.436.30 – Remboursement de dommages : (+ 5'200.00)**

La Vaudoise Assurance a remboursé l'entier de la facture pour la peinture et une partie du sanitaire.

• **72 – Prévoyance sociale cantonale :**

○ **720.351.00 - Participation à la cohésion sociale (- 19'093.00)**

Sur la base du décompte prévisionnel de la péréquation 2021 établi par la Fiduciaire, une diminution des charges a été comptabilisée en transitoire. En décembre 2021, le Conseil d'Etat a pris la décision d'accorder aux communes CHF 25 millions en plus que ceux prévus, soit au total 50 millions qui seront déduits de la participation à la cohésion sociale lors du décompte final 2021.

4. Conclusions :

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiprom SA et soumis à la commission de gestion et finances pour étude et rapport.

La Municipalité a adopté ces comptes de fonctionnement lors de sa séance du 23 mai 2022 et vous propose de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- vu le préavis municipal no 10/2021-2026
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

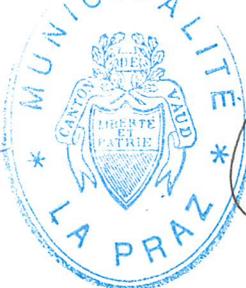
DECIDE

- d'accepter les comptes pour l'année 2021 tels que présentés
- de donner décharge à la commission de gestion et finances pour son mandat de vérificateurs des comptes 2021
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

M. Zimmermann

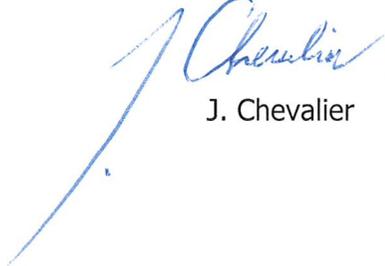


La Secrétaire

C. Bally Tharin

Adopté / Refusé par le conseil général le... 16 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

J. Chevalier



La Secrétaire

F. Benmessaoud